

Que la Chambre déclare par les présentes que le transport de pétrole par navires le long de la côte de la Colombie-Britannique, de Valdez (Alaska) à Cherry Point (Washington), est contraire aux intérêts canadiens et, notamment, à ceux qui se rattachent à l'environnement.

Et, en outre, que la présente résolution soit immédiatement transmise au gouvernement des États-Unis d'Amérique de façon que ce gouvernement soit informé de l'inquiétude que cause à la Chambre des communes du Canada ce projet de transport de pétrole.

Si la Chambre y consent à l'unanimité, et afin de ne pas empiéter sur le débat concernant le budget ou quelque autre question, nous serions disposés à laisser mettre la question aux voix sans débat.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu le texte de la motion, qui exige l'unanimité. Est-on d'accord?

Des voix: Oui.

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que l'accord soit unanime. Peut-être serait-il bon de le demander de nouveau. Si des députés s'y opposent, qu'ils veuillent bien dire non clairement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Auriez-vous l'obligeance de donner lecture du texte de la motion une fois de plus, afin que la Chambre en saisisse bien toute l'importance.

M. l'Orateur: La présidence va donner lecture de la motion, non pas pour en saisir officiellement la Chambre, mais pour en faire connaître les termes aux députés.

Que la Chambre déclare par les présentes que le transport de pétrole par navires le long de la côte de la Colombie-Britannique, de Valdez (Alaska) à Cherry Point (Washington), est contraire aux intérêts canadiens et, notamment, à ceux qui se rattachent à l'environnement.

Et, en outre, que la présente résolution soit immédiatement transmise au gouvernement des États-Unis d'Amérique de façon que ce gouvernement soit informé de l'inquiétude que cause à la Chambre des communes du Canada ce projet de transport de pétrole.

Je vais demander encore une fois s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme je n'ai pas entendu de non, je présume qu'il y a consentement unanime.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Nous allons supposer que la motion a été mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

L'URGENCE DU BILL C-170—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas tenter le sort. Je voudrais, conformément à l'article 43 du Règlement, proposer une motion sur une question urgente. Compte tenu de la rapidité avec laquelle la Chambre a examiné le bill C-207, concernant la pension de la sécurité de la vieillesse, et vu l'inquiétude des Canadiens à cause du retard apporté à examiner le bill C-170, portant augmentation des allocations aux enfants et renvoyé au comité le 27 avril dernier, je propose, avec l'appui du député de Lambton-Kent (M. McCutcheon):

Que la Chambre prie le gouvernement d'accorder la priorité au bill C-170 parmi les initiatives gouvernementales, et que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales entreprenne dès maintenant l'étude du bill article par article.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bell: Quoi?

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise aux voix.

* * *

LES POSTES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement à la suite du rejet, par le conseil du syndicats des postiers, de l'offre du Conseil du Trésor sur les salaires et la sécurité d'emploi la semaine dernière, et principalement en ce qui concerne le principe des différences de rémunération selon la région. Je propose donc, avec l'appui du député de Hillsborough (M. Macquarrie):

Qu'à la prochaine séance de la Chambre le président du Conseil du Trésor fasse une déclaration à l'appel des motions précisant les mesures que le gouvernement compte adopter pour amener la reprise des négociations.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non..

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être présentée.